



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6357^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
à New York, le lundi 12 juillet 2010, à 10 h 45

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6357^e séance, tenue à huis clos le 12 juillet 2010, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée 'La situation concernant l'Iraq'.

Comme suite à la décision prise à la 6356^e séance, le Président du Conseil de sécurité a salué la présence, à la table du Conseil, de M. Abdul Basit Turkey Saed, Chef du Comité d'experts financiers d'Iraq, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants des pays qui en avaient fait la demande à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Comme suite à la décision prise à la 6356^e séance, le Président du Conseil de sécurité a salué la présence, à la table du Conseil, de M. Jun Yamazaki, Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et M. Basit ont eu un échange de vues. »

